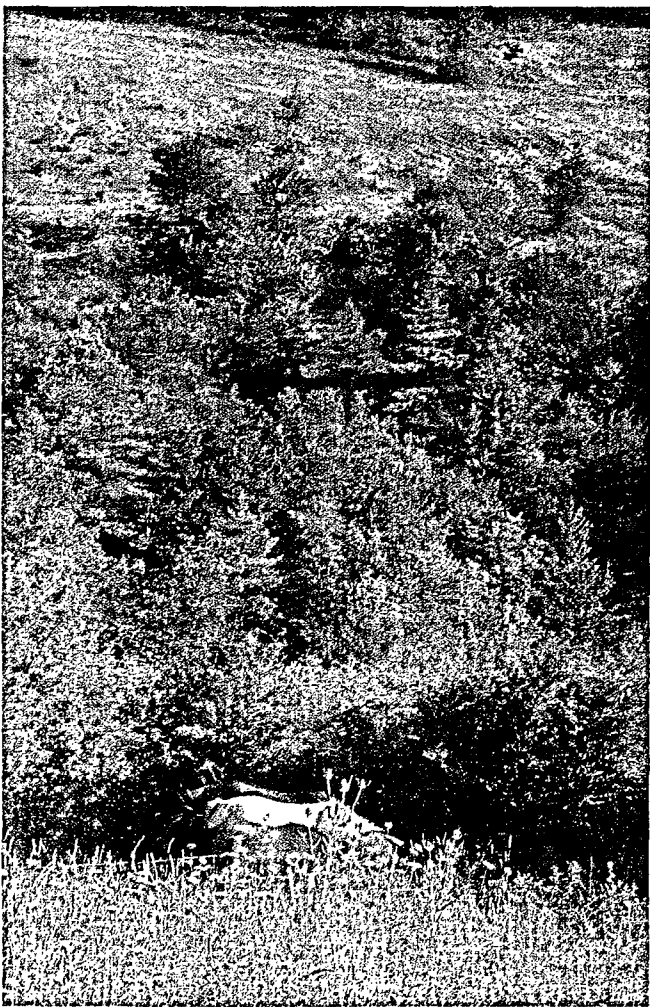


Fondation française pour la RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ

Tout le monde a en tête l'opération du « Grenelle de l'environnement » dont la première phase a été consacrée à la consultation d'un grand nombre de personnalités et d'instances et organismes et au travail de six groupes. Parmi ces six groupes, l'un d'entre eux avait pour thématique : « *Préserver la biodiversité et les ressources naturelles* ». Ce groupe a adopté un référentiel de 119 mesures en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, rassemblées autour de 4 axes et de 15 programmes.

Les quatre axes sont les suivants : « *stopper partout la perte de biodiversité* », « *organiser l'action en faveur de la biodiversité* », « *connaître et faire connaître la biodiversité* » et « *agir pour sauver la biodiversité planétaire, au-delà de nos frontières* ».

Pour le deuxième axe, il était mentionné que « *dans le prolongement de l'Institut français de la biodiversité et du Bureau des ressources génétiques, une fondation de coopération scientifique est créée, en doublant leurs moyens, afin de renforcer la collaboration entre les établissements publics de recherche, en associant les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et faisant de la pluridisciplinarité et de la transparence ses axes fondateurs.* »



© L'ARCHER C.

Il n'est pas certain que le terme de « **biodiversité** », contraction de diversité biologique, soit ressenti de la même manière par tous. On reprendra ici une définition un peu vaste de l'entomologiste américain Edward O. WILSON, père du concept en 1988, considérant la « biodiversity » comme : « *la totalité de toutes les variations de tout le vivant* ». Cela recouvre donc une dynamique des interactions dans des milieux en changement. La disparition ou la réduction d'une espèce entraîne une disparition ou une réduction des interactions. C'est donc un peu « *changer le cours des choses* » (Jacques BLONDEL, CNRS, 2005). Elle englobe ainsi la diversité au sein d'une espèce, entre les espèces et entre les écosystèmes. D'où les trois approches complémentaires : biodiversités génétique, spécifique et écosystémique.

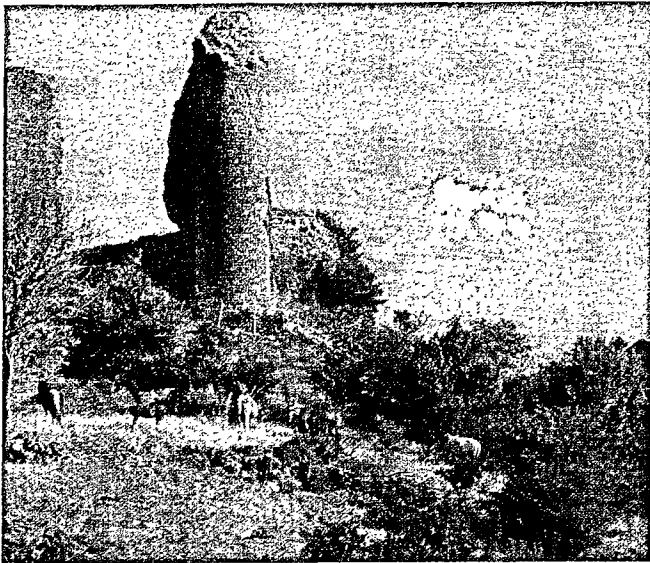
Ceci étant, ainsi est née la « **Fondation française pour la recherche sur la biodiversité** », dont les statuts ont été approuvés par décret du 03 mars 2008, publié au JO du 05 mars, fondation de coopération scientifique, dont le siège est à Paris. Elle a pour mission de « *favoriser au niveau national, communautaire et international le développement, le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité et leur valorisation, dans les domaines biologique, socio-économique et juridique, et des activités associées de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats.* »

Les actions de la fondation s'inscrivent dans les 4 axes définis dans la stratégie nationale de recherche sur la biodiversité de 2004 :

- caractériser et évaluer la biodiversité,
- comprendre la dynamique de la biodiversité et prédire les changements,
- évaluer les impacts écologiques, économiques et sociaux des changements de biodiversité,
- développer des pratiques d'utilisation durable et de conservation des ressources génétiques, des espèces et de leurs habitats.

Cette fondation a vocation à se substituer aux deux groupements d'intérêt scientifique (GIS) que sont le Bureau des ressources génétiques (BRG, au sein duquel les Haras nationaux intervenaient) et l'Institut français de la biodiversité (IFB).

Les membres fondateurs en sont le CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts), le Centre de coopération internationale en recherche



© LARCHER C.

agronomique pour le développement (CIRAD), le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), l'INRA (Institut national pour la recherche agronomique), le Muséum national d'histoire naturelle et le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), chaque organisme apportant une dotation initiale pour un montant global de 2 728 000 €.

La gouvernance de cette fondation est bâtie autour de 3 instances :

- le comité d'orientation stratégique (COS) qui regroupe en son sein les porteurs d'enjeux de la biodiversité. Les Haras nationaux ont fait acte de candidature pour intégrer ce COS. Le rôle de ce comité est d'émettre des avis sur les missions de la fondation et de formuler des propositions relatives aux orientations et à la valorisation des travaux ;
- le conseil d'administration, composé à sa création de 17 membres ;
- le conseil scientifique, composé de 20 personnalités scientifiques françaises ou étrangères issues de la communauté scientifique impliquées dans la recherche sur la biodiversité.

La cryobanque nationale est, par ailleurs, un GIS dont les missions demeurent et qui ne semble pas être remis en cause par la création de la fondation. En revanche, le BRG était membre de ce GIS. Il est probable que la future fondation en fera donc partie. Cette cryobanque est destinée à permettre la préservation à long terme des ressources génétiques animales en conservant un échantillon représentatif de la diversité génétique des principales espèces d'élevage dont les espèces asines et équinées. La semence est le principal matériel biologique conservé, de même que des embryons et à terme l'ADN. Pour des raisons de sécurité, chaque collection existe en double, la première centralisée pour toutes les espèces, la deuxième sur un lieu de stockage par espèce. Pour les espèces asines et équinées, ce lieu de stockage secondaire est implanté aux Haras nationaux. ■

Emmanuel ROSSIER

L'ENE membre du réseau « Recherche et sport en Pays de la Loire »

ECOLE NATIONALE D'EQUITATION

Le Cadre Noir de Saumur

Le réseau pluridisciplinaire « Recherche et sport en Pays de la Loire » (RSPDL) a été créé en 2005 dans le cadre d'un appel à projet de la région des Pays de la Loire.

Dans cette région, des équipes de recherche de plusieurs établissements et privilégiant des approches scientifiques différentes développent leurs travaux dans le domaine du sport. Le réseau RSPDL vise à faciliter les échanges entre ces structures, impulser des projets de recherche associant plusieurs équipes, et créer une dynamique de recherche sur le sport en favorisant les collaborations entre chercheurs et « acteurs sportifs » (entraîneurs, athlètes, dirigeants, etc.).

L'Ecole nationale d'équitation participe aux travaux de ce réseau par l'intermédiaire de Sophie BIAU, responsable de la recherche à l'Ecole.

Les objectifs de ce réseau sont multiples :

- regrouper, diffuser les connaissances issues des recherches développées par l'ensemble des laboratoires installés dans la région et portant sur le « sport » comme objet de recherche ;
- développer, favoriser la recherche pluridisciplinaire sur l'objet « sport » et les structures institutionnelles (ou autres) associées ;
- organiser et favoriser les échanges de savoirs, de connaissances entre les acteurs de la recherche ;
- mutualiser les savoir-faire, les outils, etc. ;
- développer des projets coopératifs ambitieux et thématiques en regroupant des équipes ;
- mobiliser les partenaires publics et privés pour encourager une stratégie de recherche dans ce domaine en région Pays de la Loire ;
- coordonner des projets collectifs ou des actions menées par les laboratoires notamment lorsqu'elles s'adressent à une discipline sportive ;
- créer une dynamique de travail en collaboration entre les acteurs du mouvement sportif et les chercheurs ;
- favoriser les échanges de savoirs et de connaissances au service de la préparation à la performance, de la formation des cadres sportifs, de l'aide à la décision pour les dirigeants sportifs, etc. ;
- mobiliser les partenaires publics et privés pour encourager une stratégie de recherche dans ce domaine en région Pays de la Loire. ■

Source : communiqué

Plus d'infos sur www.rspdl.com